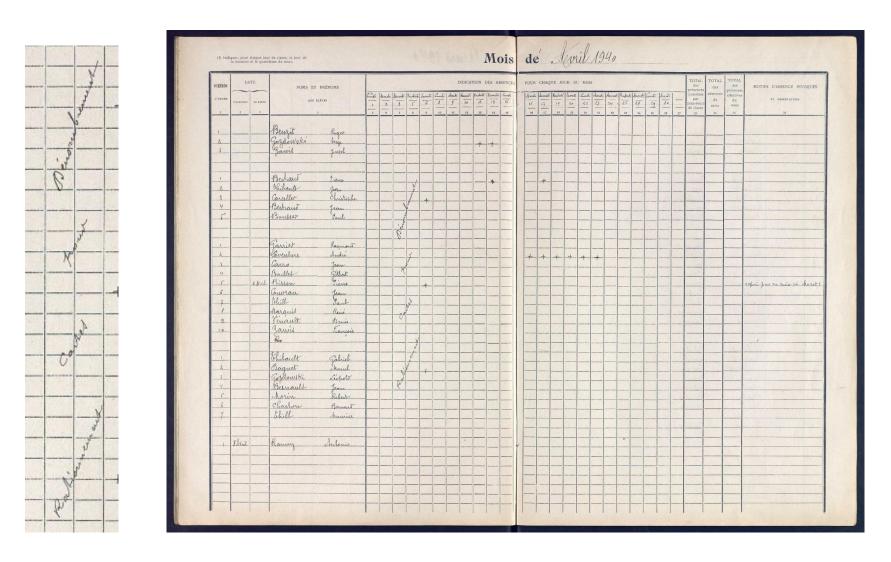
### Archives départementales de Seine-et-Marne

Établissements scolaires primaires – École de garçons de Chevry-en-Sereine, 1888-1948 (1T1009)

Page du registre d'appel du mois d'avril 1940 [indiquant des absences pour la distribution des cartes de rationnement]



Notes de services relatives à la mise en place de l'instruction religieuse, 1er nov. 1941 et 17 avril 1943

Commune Instruction Religieuse Ca	cultative (1) - Swele du 16 Avril 1941
Cherry un Serino	
11/04 01/ - 20 15 h a 16 h	Jours et heurer fixes
Fendredi = de 8 h. a 9 l. Accompter rentrée d'Ochobre 1942: { Meroredi = de 8 k. a 9 k. } solaire	. Solaire - hav le Minishe du Culte
ob comper rentrel d Octobre 1942: 7 Hendredi: de 15h. à 16h. 1 Soloure	20
Min de recupérer des heures Consacrées à l'Instructing Re	liquerse et après entente entre va
hunicipalité, le himistre du Culte et des hundres du d'entrée et de fortie des Classes sout ourisé	
d'entree et de fortie des Classed Soul onisie Matin (Heurs	Solaire Soir
Sundi de 8 h. a 11 l. 30 = 3 l. 30	de 13 h. a 16 h. = 3 h.
Mardi de 8 h. a 11 l 30 - 3 l 30	de 13 h. a 15 h. = 2 h.
Mercredi de 8 h. a 11 h 30 = 3 h 30	de 13 h. a 16 h. = 3 h.
Fendredi de 9 h. a 11 30 = 2 30	de 13 h. a 16 h. = 3 h.
Samedi de 8 h. a 11 <sup>th</sup> = 3 <sup>th</sup>	de 13 h. nr 16 h. = 3 h.
Junstheure de récupérating modifiés en rapport 16 h.	14 %
Horaire sulaire approuvé  16 6 novembre 1941	Piaghuie 30 h.
Horaire sulaire approuve	Chevry in Torine, be 1st Novembre 1941
he 6 november 1941	te Maire,
(1) Aneun dive ne tero ordnit en classe hurdant les hou	
vincim agree me sera agring en mane patterner sur, and	

# **Transcription:**

Commune de Chevry en Sereine Instruction religieuse (facultative)(1) – arrêté du 16 août 1941

Mardi = de 15h à 16h } scolaire Vendredi = de 8h à 9h

jours et heures fixées par le ministre du culte

A compter rentrée d'octobre 1942 : mercredi = de 8h à 9h

} scolaire vendredi = de 15h à 16h

Afin de récupérer les heures consacrées à l'Instruction religieuse et après entente entre la municipalité, le ministre du culte et les membres du personnel enseignant, des heures d'entrée et de sortie des classes sont ainsi fixées :

idem

	Matin	(heure solaire)	Soir
Lundi	de 8h à 11h30	= 3h30	de 13h à 16h = 3h
Mardi	de 8h à 11h30	= 3h30	de 13h à 15h = 2h
Mercredi	de 8h à 11h30	= 3h30	de 13h à 16h = 3h
Vendredi	de 9h à 11h30	= 2h30	de 13h à 16h = 3h
Samedi	de 8h à 11h	= 3h	de 13h à 16h = 3h
Jours et heures de récupér	ation modifiés en	<sub>\</sub> 16 h	14 h ,
rapport avec renvoi encre i	ouge ci-dessus		γ

Total des heures d'enseignement obligatoire 30 h

Horaire scolaire approuvé Le 6 novembre 1941 Inspecteur primaire Chevry-en-Sereine, le 1er novembre 1941 Le maire,

(1) Aucun élève ne sera admis en classe pendant les heures d'Instruction Religieuse

#### Archives départementales de Seine-et-Marne

Note de service comprenant les consignes de la Défense passive en cas de bombardement, année scolaire 1943-1944

是一种的人,但是一种一种的人,但是一种一种的人,但是一种一种的人,但是一种的人,但是一种的人,但是一种一种的人,但是一种一种一种一种一种一种一种一种一种一种一种	
	1
Défense passive	
egense passive	
en cas de Combats aériens	
Consignes : 1 au signal debout! en rang! se lever en silence et	
prenshe sa place de sortie	
il entire and distroscion of the route day for	
1º sortri en rang dispersion à plat ventre dans le la route de la route de loub	
Decommand ations:	
Pester a son rang V Re pas se bousculer V Silence pour entendre la maîtresse	
l' le pas se bonseuler	
Mence pour entenoue la maibres se	
IV Ne toucher ouenn, fil électrique ou téléphonique	
IV Ne toucher ouenn, fil électrique on téléphonique	

# **Transcription:**

Défense passive En cas de combats aériens

## Consignes:

- I. au signal : débout ! en rang ! se lever en silence et prendre sa place de sortie
- II. se munir de manteau ou capuchon
- III. sortir en rang, dispersion à plat ventre dans le taillis (gauche de la route de Voulx)

### **Recommandations:**

- I. Rester à son rang
- II. Ne pas se bousculer
- III. Silence pour entendre la maîtresse
- IV. Ne toucher aucun fil électrique ou téléphonique
- V. Ne toucher aucun débris quel qu'il soit